

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Objet :

Communauté de Communes
La Domitienne
Convention Redevance Spéciale
2024

N° : D-2023-12-04-06b

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT.

Procurations à : M. Yann RAMIREZ à M. Jean-François GUIBBERT, M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Julien RIBES à M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS à Mme Myriam AGUILA, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE.

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il donne lecture d'une proposition de règlement de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères et de convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2024.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des présents + 6 procurations, les termes du règlement et de la convention de redevance spéciale présentée par la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que le calcul de cette redevance pour la commune de Lespignan pour l'exercice 2024 qui s'élève à un montant de 7 251.17 € et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie CHOLLET

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 08 DEC. 2023

ID : 034-213401359-20231204-D2023_12_04_06B-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le - 6 DEC. 2023

Et publication ou notification

Du 08 DEC. 2023

Le Maire :

